PROGRAMME DE FORMATION

MISDE : Le sommeil de l'enfant

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'identifier les éléments favorisant le sommeil chez le jeune enfant, de les mettre en œuvre et de se coordonner avec les habitudes instaurées par la famille.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer dans son projet d'accueil la place accordée au sommeil de l'enfant selon les âges.
- Organiser sa journée de travail et les activités qui la composent en prenant en compte les périodes de sieste.
- Réduire les facteurs de troubles du sommeil tels que « les stimulants » et proposer un environnement favorable à « un bon sommeil », en prenant notamment en compte le besoin de sécurité de l'enfant et l'importance de la régularité dans le rythme de l'enfant.
- Repérer les signes d'endormissement.
- Respecter les repères et rituels favorisant l'endormissement, en corrélation avec ceux instaurés par la famille.
- Installer l'enfant au moment du coucher dans une position adaptée à son âge et sécuritaire.
- Communiquer avec l'enfant de manière adaptée et avec un vocabulaire soigneusement sélectionné sur le sommeil, le coucher et le réveil.
- Réagir aux réveils de l'enfant selon qu'ils s'agissent de réveils voulus ou non voulus, naturels ou liés à des troubles du sommeil, et en respectant la singularité de chaque enfant.
- Échanger quotidiennement auprès des familles et proposer si nécessaire des outils partagés tels que l'agenda du sommeil.
- Ajuster l'accompagnement de l'enfant aux différents troubles du sommeil qu'il rencontre (cauchemars, terreurs nocturnes, énurésie, somnambulisme, rythmies…).

CONTENU DE LA FORMATION

- Le rôle du sommeil dans le développement global du bébé et de l'enfant.
- Le rythme circadien, le sommeil diurne et nocturne, les différentes hormones et leurs actions.
- La durée, les cycles et stades du sommeil selon les âges du nourrisson à l'enfant, le respect du rythme personnel de chaque enfant gardé.
- Les objets transitionnels et leurs rôles.
- L'évolution des mouvements du bébé et de l'enfant pendant le sommeil selon les âges.
- Le matériel, la literie et le linge de lit recommandés selon les âges de l'enfant.
- Les conséquences et les risques encourus liés au manque de sommeil.
- Les problèmes physiologiques et les pathologies qui pourraient entraver le sommeil.
- Les facteurs de risque et de protection de la mort subite et inattendue du nourrisson.
- Les violences éducatives ordinaires et les stéréotypes de genre liés au sommeil.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant.es maternel.les
- Salariés du particulier employeur

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE / FORMATEUR / DATES DE LA FORMATION

- 2 jours de formation soit 14 heures.
- Cette formation est animée par une formatrice qualifiée, membre de l'équipe pédagogique de notre organisme, sélectionnée en fonction de son expertise et de la thématique abordée.
- Les dates de formation peuvent être fixées en collaboration avec un relais petite enfance pour un groupe constitué, ou proposées par notre organisme en salle afin de permettre des inscriptions individuelles, ouvertes aux salariés du particulier employeur. Pour consulter les places disponibles, vous pouvez vous reporter à la page planning iperia de notre site internet.

Le suivi stagiaire sera assuré par Mathilde ADY : 06.22.00.47.80
potentiellesformation@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION

MISDE : Le sommeil de l'enfant

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription par email, téléphone ou via le formulaire de contact, sous réserve des places disponibles. Un dossier d'inscription vous est transmis avec les informations nécessaires pour finaliser votre inscription.

Les demandes d'inscription sont acceptées jusqu'à trois semaines avant le début de la formation. Le délai d'accès dépend de la date de la demande et des prochaines sessions disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES

6 à 12 stagiaires maximum.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Formation proposée en présentiel sur la Haute-Garonne et le Tarn ou à distance en Flexi autonomie (Temps en visio avec la formatrice + travail sur la plateforme).
- **Étude de cas et analyse de situations réelles** : Présentation de cas concrets rencontrés par les professionnel.le.s au quotidien.
- **Exercice de réflexion individuelle et collective** : poser des questions, apprendre à reformuler, laisser le temps aux participants de réfléchir individuellement avant de partager ses idées ou réflexions au groupe.
- **Apports théoriques et pratiques** : Le.la formateur/formatrice peut partager des concepts et des modèles théoriques pertinents. Il peut également proposer des exemples concrets, des outils pratiques pour renforcer la compréhension et la mise en application de ces connaissances.
- **Utilisation de supports visuels** : présentation d'images ou de schémas pour illustrer des concepts ou situations spécifiques favorisant la compréhension et la discussion.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Questionnaire en amont pour récupérer les attentes et besoins en lien avec la formation :
 - Google form évaluation initiale
- Évaluation des acquis et de satisfaction à l'issue de la formation
 - Évaluation de la satisfaction des stagiaires via un Google form
 - Questionnaire de connaissances en fin de formation via un Google form

En fin de formation, une attestation de formation est délivrée (attestation nominative).

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP - ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de nos interventions, nous accordons une importance primordiale à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à adapter nos contenus pédagogiques et nos méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la petite enfance, y compris ceux en situation de handicap.

Nous encourageons activement les participants à nous informer de leurs besoins particuliers en matière d'accessibilité, que ce soit en termes de mobilité, de perception sensorielle, ou tout autre besoin spécifique (dans le questionnaire en amont de la formation)

Référente handicap : Mathilde Ady (potentiellesformation@gmail.com)

TARIFS

Formation financée dans le cadre du plan de développement des compétences dans la limite des droits disponibles.

(Jusqu'à 58h/an)

ALLOCATION DE FORMATION

Pour les assistant.es maternel.les : Lorsque la formation s'effectue pendant le temps d'accueil, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps d'accueil**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **5,57 € / heure**.
Pour les salariés du particulier employeur :
Lorsque la formation s'effectue pendant le temps de travail, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps de travail**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **7,42 € / heure**.

